

SIG europe

le CNIG et AFIGEO enquêtent

Le Conseil National de l'Information Géographique a souhaité connaître le marché français des SIG dans une perspective européenne. Cette démarche se situait dans la continuité de l'action de la précédente Commission Économique qui, avec le professeur Didier avait démontré la valeur économique de l'Information Géographique.

Avec l'aide, la participation et le soutien financier d'AFIGEO plusieurs enquêtes et études ont été effectuées en 96 et 97. Malgré leurs imperfections elles montrent que le secteur, dominé actuellement par les producteurs publics, est porteur d'espoir à la condition que rapidement soient complètes sur le territoire les données de base à grande échelle et que l'état conforte cela d'une réelle stratégie d'ouverture au secteur économique, créant de la valeur ajoutée. AFIGEO va lancer cette année un débat autour d'un livre blanc résultant de ces travaux.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvrent des possibilités mais sont aussi porteuses de risques. Les propositions des États-Unis visant à l'institution d'une zone de libre échange sur Internet concernent tout particulièrement les données, qui peuvent être transportées sur le réseau à très faible coût.

Depuis deux ans un débat est ouvert sur la nécessité de définir une politique européenne de l'information géographique (GI2000). Des études ont été réalisées sur les données de base (GI Base), la protection légale des données géographiques (EUROGI) et le cadre légal et réglementaire.

L'étude générée par le CNIG et AFIGEO est basée particulièrement sur cinq marchés : Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Royaume Uni et Suède, s'appuyant sur les travaux d'EUROGI et de la commission européenne. En complément a été entreprise une étude sur le prix de la donnée d'information géographique numérique et les stratégies possibles pour la France.

Les enquêtes ont été confiées à des entreprises consultantes qui ont déposé des rapports, des conclusions et des synthèses. Trois textes sont parus et nous en avons extrait quelques idées force. Les conclusions des autres enquêtes seront présentées dans le cadre du prochain salon MARI.

Pour cadrer le marché européen des SIG une estimation de la taille des marchés a été faite mettant en lumière un chiffre global de 5 940 MF, la France venant au troisième rang (1040) après l'Allemagne (2400) et le Royaume Uni (1680). Ces chiffres sont le résultat d'une étude faite à partir de l'estimation du marché par la commission européenne, et ne peuvent être qu'une indication car on se heurte à un problème de définition du marché : certaines études ne retiennent que les données « sur étagère », mais d'autres ajoutent les données produites sur mesure et même les marchés passés pour la numérisation des cartes et plans papier, on passe ainsi de la notion étroite de marché à celle plus large d'activité de production de données. Ce qui met en évidence l'un des principaux enjeux du développement de ce marché qui est de faire évoluer l'offre pour qu'elle réponde mieux aux besoins et pour diminuer la part des données sur mesure et des données autoproduites, qui reste considérable dans tous les pays.

Un large consensus existe par contre pour les prévisions de croissance jusqu'en 2001, avec un chiffre de 14 % par an, soit un doublement en 5 ans.

Les données de base qui sont le support général et indispensable de toute l'information géographique se répartissent ainsi :

- le réseau géodésique qui relève dans toute l'Europe d'un organisme public national. La coordination de tous les réseaux est d'ailleurs en cours.

- la base de données topographiques qui relève exclusivement des instituts cartographiques nationaux ou régionaux (länder allemands), à l'exception des grandes échelles qui sont souvent réalisées par les collectivités locales ou territoriales. La source principale de l'information est la saisie photogrammétrique.

- les limites zonales. Il s'agit de limites administratives ou de zones diverses comme le découpage en zones de codes postaux qui est spécifique à chaque pays. Il est fin et homogène aux Pays-Bas et au Royaume Uni mais hétérogène en Allemagne et en Espagne.

- les images satellitales et les photos aériennes sont une industrie de prestation de services très développée, en particulier la production d'orthophotos sur mesure connaît une croissance importante.

- le cadastre : dans tous les pays la numérisation est engagée et même en voie d'achèvement en Suède et aux Pays-Bas où elle est en très forte liaison avec la base de données topo. Le Royaume Uni n'a pas de plan cadastral national, mais les limites parcellaires apparaissent sur les plans à grande échelle de l'*Ordnance Survey*. Un projet est à l'étude dans le cadre d'une base nationale de données géospaciales.

Toutes les autres données sont thématiques et ont une grande variété de situation selon les pays.

Dans tous les pays les grands utilisateurs sont l'état et les collectivités locales (30/40 %), les gestionnaires de réseaux (10/20 %) et les télécommunications (5/10 %), viennent ensuite les banques, les assurances et la distribution, mais tous limités par les règles protectrices qui en régissent l'utilisation (voir la CNIL en France).

Le cœur de toutes les données sont les données topographiques, avec des échelles moyennes qui vont de 1/75 000 à 1/5 000. Les données à valeur ajoutée se caractérisent par contre par un marché privé plus important mais qui, souvent, est alimenté par le secteur public.

Tous les pays étudiés sont placés sous le régime du droit d'auteur ou du copyright et de la concurrence. Le socle juridique commun de protection est la Convention de Berne et le traité de Rome (*art. 90*), les directives

européennes définissant la concurrence. Mais dans beaucoup de pays l'exception est la règle et des monopoles de droit et de fait s'établissent (en particulier pour des missions de services publics).

Pour les secteurs de données à valeur ajoutée entrent en jeu des règles de protection de données personnelles, moins contraignantes et en facilitant la constitution. Ces secteurs sont cependant de taille modeste, mais se caractérisent par l'arrivée d'acteurs nouveaux, tant du côté des producteurs que des utilisateurs, citons surtout le Royaume Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne.

De nombreux freins empêchent un développement plus important des SIG et les mêmes obstacles ont été recensés dans l'ensemble des pays : au-delà du problème de l'insuffisante sensibilisation à l'intérêt de l'information géographique, les principaux sont : l'indisponibilité ou l'inadaptation de certaines données, la non interopérabilité des formats d'échange, le manque de convivialité des matériels, trop sophistiqués, les prix d'acquisition et les coûts d'utilisation. Il faut y ajouter l'hétérogénéité du marché européen et l'effet de certaines mesures légales et réglementaires.

Cette étude très complète met bien en lumière le flou et l'ambiguïté de la situation présente des SIG et du marché qui en découle. Il s'agit de construire une véritable prise de conscience par les acteurs de l'utilité et de la valeur de l'information géographique. Il sera sans doute dans les intentions du CNIG d'approfondir ces analyses afin qu'elles permettent une vision plus nette, car il semble bien que le premier besoin est d'y voir clair et qu'il faille délimiter clairement le marché, peut-être par la mise en place d'observatoires.

Comme il apparaît que le manque de sensibilisation est un des freins principaux, il faudrait faire entrer les SIG à l'école et dans l'enseignement à l'université, former de nouveaux métiers, éduquer les utilisateurs. Ensuite décloisonner le marché européen, créer un ou des lieux d'échanges et harmoniser l'ensemble en vue d'une véritable industrie européenne. Il faudrait pour cela une implication forte de la commission européenne et des états pour dégager des perspectives, définir des stratégies, lever les obstacles et mobiliser les acteurs sur des objectifs clairs et reconnus.